

Les projets de loi dans l'optique de l'économie (publique)

Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation

La redevance en faveur de l'environnement: taxer l'énergie plutôt que le travail

La redevance en faveur de l'environnement repose sur le principe: «taxer l'énergie plutôt que le travail». Elle n'a pas d'incidence sur la quote-part de l'Etat. Autrement dit, son produit net ne servira pas à financer de nouvelles dépenses de l'Etat, mais sera intégralement reversé aux entreprises et aux ménages. L'article constitutionnel précise en effet à ce sujet que le produit de la taxe «est utilisé pour réduire les charges salariales annexes obligatoires». Cette réduction atteindra de 1 à 1,3 %. La redevance ne portera aucun préjudice à l'économie. Au contraire: grâce à l'abaissement des charges salariales, maintenir et créer des emplois deviendra plus intéressant.

Ce système récompense l'utilisation rationnelle de l'énergie. Tous ceux qui investissent dans des technologies intelligentes (isolation des bâtiments, récupération de chaleur, systèmes de recyclage lors de la production, utilisation d'énergies renouvelables, etc.) seront avantagés, car leurs dépenses pour l'énergie et leurs charges salariales diminueront.

La redevance promotionnelle: des coups de pouce ciblés aux technologies d'avenir

La redevance promotionnelle est destinée à encourager les énergies renouvelables

En résumé

L'«**article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement**» (redevance en faveur de l'environnement) vise à prélever une taxe maximale de 2 centimes par kilowattheure sur les énergies non renouvelables. La redevance (3 milliards de francs par année) sera intégralement restituée à l'économie et aux ménages. Elle permettra ainsi de réduire les charges salariales de 1 à 1,3 %, ce qui procurera des avantages certains à notre économie et aux ménages.

L'«**article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables**» (redevance promotionnelle) prévoit le prélèvement d'une taxe de 0,3 centime par kilowattheure sur toutes les sources d'énergie non renouvelables. Le produit de la redevance reviendra à l'économie et aux ménages pour promouvoir les énergies renouvelables, maintenir et renouveler les centrales hydrauliques, et favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie. 450 millions de francs par année serviront ainsi à développer une branche innovatrice et en plein essor.

et durables. Elle stimulera directement l'économie suisse, et lui procurera à moyen terme des avantages concurrentiels au plan international. Elle permettra en outre de créer des emplois dans des secteurs d'avenir.

L'affectation des fonds d'encouragement se basera sur les expériences d'Energie 2000 et du programme d'investissement Energie 2000 (en 1997). Les projets subventionnés devront respecter les principes économiques et répondre à des exigences clairement définies. L'expérience a montré que les frais administratifs restaient faibles. Dans le cadre du programme d'investissement, ils n'ont représenté que 0,3 % des investissements générés.

→ **Exemple: comment fonctionne la redevance promotionnelle dans le cas des maisons Minergie**

Les maisons Minergie sont d'ores et déjà réalisables. Sur l'année, elles consomment deux fois moins d'énergie qu'une maison moyenne, tout en offrant un confort élevé. Les coûts supplémentaires sont faibles (en général moins de 5 %).

C'est ici qu'intervient la redevance pro-

Réglementation particulière pour les productions consommant beaucoup d'énergie

Pour éviter une perte de compétitivité des branches consommant beaucoup d'énergie (comme l'industrie du papier et du verre, l'industrie alimentaire et la métallurgie), les deux projets prévoient des cas d'exonération partielle ou intégrale de la redevance.

Ces allègements sont ainsi réglés dans la loi sur une taxe d'encouragement en matière d'énergie: si les coûts énergétiques d'une entreprise dépassent 5 % de la valeur ajoutée, la redevance est remboursée de manière échelonnée. A partir de 10 %, les entreprises en sont entièrement exonérées.

L'exemple de l'entreprise Jenni SA à Oberburg

L'entreprise Jenni SA, spécialisée dans les techniques énergétiques, remporte un grand succès et occupe aujourd'hui 60 collaborateurs. Par semaine de travail, Jenni équipe deux maisons en installations énergétiques. Ses technologies de pointe sont la plupart du temps montées à l'étranger. Plus pour longtemps, on l'espère.

La villa privée des Jenni en constitue un bon exemple: 84 mètres carrés de capteurs solaires ont été posés sur le toit. Complétés par des cellules photovoltaïques, ils assurent l'approvisionnement en électricité et en chaleur ainsi que la préparation d'eau chaude. L'énergie dont dispose la famille est plus que suffisante; il y aurait de quoi approvisionner encore trois villas similaires. Pas étonnant que la famille Jenni ne paie plus de facture d'électricité depuis plus de 10 ans.

motionnelle: pendant la période limitée de l'encouragement, ce genre de constructions et de transformations bénéficiera d'un soutien financier. Les branches de la construction et des installations participant au projet pourront ainsi acquérir un certain savoir-faire. Les expériences accumulées permettront de poursuivre la rationalisation et donc de baisser les prix. Ces réalisations modernes seront alors de plus en plus souvent imitées. Au terme du programme d'encouragement, ces techniques de construction apparaîtront comme les nouveaux standards en matière de confort, de rentabilité et de protection de l'environnement. Les locataires en profiteront donc également.

Deux projets qui renforcent notre économie

La branche suisse de la protection de l'environnement représente aujourd'hui un important secteur économique, regroupant des milliers d'emplois dans le do-

maine des techniques solaire, domestiques et de chauffage, ainsi que dans la construction. Les technologies suisses de pointe offrent non seulement des emplois dans une branche d'avenir, mais rencontrent aussi le succès sur le marché mondial.

Grâce aux impulsions de la **redevance promotionnelle**, leur compétitivité à l'échelle internationale va encore sensiblement augmenter. La taxe apportera 220 millions de francs par année à ce secteur. Comme chaque franc versé génère 5 à 10 fois sa valeur en investissements privés, on obtient un volume annuel global de 1,1 à 2,2 milliards de francs.

A long terme, la redevance en faveur de l'environnement, qui intervient au niveau des prix du marché, favorisera la commercialisation des énergies renouvelables et des techniques énergétiques modernes.

→ **Conséquences économiques des projets de loi sur le plan régional: voir Fiche Energie n° 7**

Abaissement des coûts externes grâce aux deux projets de loi

Les redevances auront des effets positifs sur l'environnement, car elles réduiront la consommation d'énergie non renouvelable. Les coûts liés à la pollution de l'en-

L'exemple des vélos électriques: histoire d'un succès

Les vélos électriques fabriqués en Suisse (E-bikes, Velocity, Flyer, etc.) remportent un beau succès, qui peut aussi être mis à l'actif du programme d'encouragement Energie 2000. Ces vélos se sont distingués lors de concours internationaux (World Solar Cycle Challenge de 1999 en Australie), et enregistrent des ventes en forte progression. Ils ont des répercussions positives sur l'environnement. Ainsi, une étude réalisée à l'aide de 53 vélos de type Flyer, concernant les effets sur l'environnement et les économies d'énergie, a donné ceci:

- Les économies d'énergies non renouvelables réalisées équivalent à la production annuelle d'une centrale solaire avec 6000 m² de cellules photovoltaïques (ou à la consommation annuelle d'énergie de 250 ménages suisses).
- 134 tonnes de rejets de CO₂ ont été économisées, ce qui correspond aux émissions annuelles de 25 voitures de grandeur moyenne.

vironnement vont ainsi diminuer. Actuellement, ils sont supportés par les collectivités publiques, par l'économie ainsi que par les ménages privés (par ex. frais médicaux). Les «coûts externes» totaux imputables à la consommation d'énergie se situent aujourd'hui entre 11 et 16 milliards de francs par année. Grâce aux redevances, ils diminueront de 900 à 1500 millions de francs.

Taxes sur l'énergie en Europe

Ces dernières années, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne ont introduit des taxes écologiques sur l'énergie: taxes incitatives, taxes sur le CO₂, sur la pollution en soufre, en oxydes d'azote, en pétrole, etc. D'autres Etats prévoient la mise en oeuvre d'instruments similaires ou l'augmentation des redevances existantes. Avec son projet de redevance en faveur de l'environnement, la Suisse est donc loin de faire cavalier seul.

Comme le montrent les analyses effectuées

par différents pays, ces taxes ne freinent pas du tout le développement économique. Elles ont au contraire des effets positifs.

Tous les pays prévoient des réglementations particulières pour maintenir la compétitivité de leur économie. L'expérience montre que l'application de ces réglementations particulières, de même que le prélèvement des taxes, ne posent jamais de problèmes insurmontables. Ces expériences seront prises en compte dans la mise en oeuvre en Suisse.

Bilan

Les répercussions annuelles des projets sont globalement positives pour l'économie. Leur adoption permettra:

- d'alléger de 1,5 milliard de francs les charges salariales des entreprises;
- de réduire de 1,5 milliard de francs les déductions sociales des salariés;
- de verser 450 millions de francs de subventions ciblées et limitées dans le temps en faveur du maintien et de la rénovation des centrales hydrauliques, de l'accroissement de l'efficacité énergétique, et des énergies renouvelables. Ces subventions généreront un volume d'investissements de 2,2 à 4,5 milliards de francs;
- de créer quelques milliers d'emplois durables dans les branches innovatrices du secteur de l'énergie;
- d'abaisser les coûts environnementaux à la charge de la collectivité (900 à 1500 millions de francs);
- de libéraliser le marché de l'électricité d'une manière acceptable sur le plan social et environnemental: l'ouverture fera baisser les prix de l'électricité et allègera de 2 à 3 milliards de francs par an le fardeau supporté par l'économie.

Dix Fiches Energie

Une série de 10 «Fiches Energie» traite de tous les aspects de l'article constitutionnel relatif à une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (redevance en faveur de l'environnement) et de l'article constitutionnel pour l'encouragement des énergies renouvelables (redevance promotionnelle)

- N° 1 Promotion de l'énergie du soleil, du bois et de l'eau
- N° 2 Taxer l'énergie – réduire les charges salariales
- N° 3 Dix réponses à des questions souvent posées
- N° 4 Politique actuelle de la Suisse en matière d'énergie
- N° 5 Pour soutenir l'économie et stimuler l'innovation
- N° 6 Pour un environnement sain et un climat intact
- N° 7 Une chance pour les régions
- N° 8 Redevance promotionnelle: des efforts consolidés
- N° 9 Bon pour le porte-monnaie, bon pour la qualité de vie
- N° 10 Libéraliser oui, mais pas sans mesures connexes

Les Fiches Energie (Fact Sheets) se trouvent, avec d'autres documents et informations, sous: www.admin.ch/bfe/zukunft

Adresse utile (information et commande de matériel)
Office fédéral de l'énergie, Monbijoustrasse 74,
3003 Berne, section Information:
tél. 031 323 22 44, fax: 031 323 25 10.
E-mail: office@bfe.admin.ch